

## 1 - OUVRANT DROIT - Personnels des administrations ou des établissements suivants

### ■ ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS : actifs, retraités et congés parentaux

*Un actif est un agent titulaire, stagiaire ou contractuel sur emploi permanent, exerçant au moins un mi-temps.*

Personnel médical : bénéficiaire selon son statut.

### ■ ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS

- CASVP : retraités et congés parentaux
- Caisse des écoles du 2<sup>e</sup> arrondissement : actifs, retraités et congés parentaux
- CE Agospap : actifs, retraités et congés parentaux
- CHS de Sainte-Anne : actifs, retraités et congés parentaux
- Eau de Paris : actifs, retraités et congés parentaux
- EIVP : actifs, retraités et congés parentaux
- ESPCI : actifs, retraités et congés parentaux
- IIBRBS : actifs, retraités et congés parentaux
- Paris Musées : congés parentaux

## 2 - PIÈCES À FOURNIR - Une fois le séjour effectué

### PERSONNELS EN ACTIVITÉ

- Photocopie du dernier bulletin de salaire du demandeur
- Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint Photocopie du livret de famille
- Attestation de non subvention de l'employeur du conjoint si celui-ci travaille dans une administration ou une collectivité locale
- Originaux des factures acquittées comprenant le nombre de jours de fréquentation pour les centres de loisirs, à défaut, attestation de présence de l'enfant avec cachet et signature du directeur de l'organisme **avec précision ½ journée ou journée complète** mentionnant :
  - les nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné par le séjour.
  - le n° d'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Santé ou du Tourisme
  - le lieu du séjour
  - les dates du séjour avec la mention "avec" ou "sans" hébergement
  - le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfant(s), tout bon Caf et/ou toute autre subvention déduits
- IBAN

### PERSONNELS RETRAITÉS ET CONGÉS PARENTAUX


- Photocopie du dernier bulletin de paiement de la CNRACL
- Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint
- Photocopie de l'arrêté de mise en congé parental du demandeur
- Attestation de non subvention de la CNRACL
- Photocopie du livret de famille
- IBAN
- Originaux des facture(s) détaillée(s) identique(s) à celle(s) demandée(s) aux personnels en activité

## 3 - OÙ S'ADRESSER ?

Le dossier, accompagné des pièces justificatives, doit être retourné :

- soit par correspondance
- soit en le déposant directement à l'adresse ci-contre :

**Agospap**  
Service des prestations sociales  
Prestation séjour enfant  
8 rue Benjamin Constant  
CS - 90051  
75945 Paris cedex 19

 Pour plus de lisibilité, complétez ce formulaire en ligne, imprimez-le puis signez-le (signature manuscrite obligatoire) et envoyez-le à l'Agospap.

- La demande de prestation séjour d'enfant ne peut être attribuée pour un séjour d'été, si l'enfant a effectué un autre séjour durant les vacances scolaires d'été avec l'Agospap (séjours Vacances, Vacances en direct ou Juniors).
- Aucune demande de prestation séjours n'est cumulable avec l'aide familiale dispensée par l'Agospap. En revanche, elle est cumulable avec l'allocation vacances enfant handicapé sur les périodes hors été.
- Lorsque les deux parents sont ouvriers droit, la prestation est versée au bénéficiaire du supplément familial.

➔ Les prestations séjours d'enfants sont versées aux familles en participation aux frais de séjour des enfants dans les structures suivantes :

- Centres de vacances avec hébergement
- Centres de loisirs sans hébergement
- Centres familiaux de vacances agréés par l'Etat et gîtes
- Séjours mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif
- Séjours linguistiques

### **Cat. I - Enfant ayant séjourné dans un centre de vacances avec hébergement**

Colonies, camps, centres sportifs, centres aérés hebdomadaires, agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports et gérés par des organismes à but non lucratif autres que l'Agospap

Age : de 4 ans minimum à moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> jour du séjour.

Durée : prestation servie dans la limite de 45 jours par an.

### **Cat. II - Enfant ayant séjourné dans un centre de loisirs sans hébergement** (agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Age : de 3 ans minimum le jour de la rentrée scolaire à moins de 16 ans, le jour débutant les vacances scolaires d'été de l'année en cours.

Durée : pas de limitation du nombre de journées.

### **Cat. III - Enfant ayant séjourné dans un centre familial de vacances ou gîte pension ou demi-pension** (agréés par les ministères de la Santé ou du Tourisme et gérés par un organisme à but non lucratif).

Age : de 4 ans minimum à moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> jour du séjour

Durée : prestation versée dans la limite de 45 jours par an.

### **Cat. IV - Enfant ayant bénéficié d'un séjour mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif et d'une durée minimale de 5 jours** (classes de découverte, transplantées...).

Age : moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire de septembre de l'année en cours.

Durée : prestation accordée dans la limite de 21 jours par an.

### **Cat. V - Enfant ayant participé à un séjour linguistique pendant les vacances scolaires**

Organisé par une association autre que l'Agospap et agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Age : moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> jour du séjour

Durée : prestation servie dans la limite de 21 jours par an.

### **CAS PARTICULIER DES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**

Ne concerne que les centres organisés par la Ville de Paris (Dasco) et par certaines municipalités de banlieue :

La participation à la prestation ne pourra être effectuée qu'après réception par l'Agospap de l'avis d'émission délivré par la Recette Générale des Finances et de l'original du justificatif de paiement (quittance ou déclaration de dépôt de chèque ou de recette).

C'est seulement dans ce cas que les justificatifs de paiement seront acceptés. Ils devront toutefois parvenir à l'Agospap au plus tard 3 mois après le paiement à la Recette Générale des Finances.



## CADRE RÉSERVÉ À L'AGOSPAP

Dossier suivi par : .....

Tél : .....

Bureau : .....

Madame, Monsieur,

Votre demande étant incomplète, nous vous prions de bien vouloir nous retourner, avec le présent dossier, les éléments mentionnés ci-dessous :

- Photocopie de votre bulletin de salaire.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire de votre conjoint.
- Photocopie du livret de famille.
- Attestation de non subvention de la CNRACL.
- Votre IBAN.

Paris, le ...../...../.....

Le responsable du service des Prestations Sociales

### Calcul de la prestation :

- Centre de vacances avec hébergement : .....€ x .....=.....
- Centre de loisirs sans hébergement : .....€ x .....=.....
- Centre familial de vacances : .....€ x .....=.....
- Séjour dans le cadre du système éducatif : .....€ x .....=.....
- Séjour linguistique : .....€ x .....=.....